



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2021-123

PUBLIÉ LE 11 JUIN 2021

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / Direction

65-2021-06-10-00004 - Arrêté relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (2 pages)	Page 3
65-2021-06-10-00005 - Arrêté relatif à la création du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées (2 pages)	Page 6

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-06-10-00004

Arrêté relatif à la création du comité d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail de la
direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations des Hautes-Pyrénées

a) Représentant de l'administration :

- la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Lors de chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité

b) Représentants du personnel : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ;

c) Le médecin de prévention, l'assistant ou le conseiller de prévention ;

d) L'inspecteur santé et sécurité au travail.

Article 4

L'article 1er du présent arrêté s'applique au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées issu du scrutin organisé en application de l'article 27 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations"

Article 5

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à TARBES, le 10/06/2021

Le Préfet,
Par délégation, la directrice départementale

A blue ink signature is written over the text "Le Préfet, Par délégation, la directrice départementale". The signature is stylized and appears to be a cursive script.

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2021-06-10-00005

Arrêté relatif à la création du comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées

**Arrêté préfectoral n°
départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des
Hautes-Pyrénées**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

VU la loi N°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

VU la loi N°2016-483 du 20 avril 2016 notamment l'article 47 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires modifiant l'article 9 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat modifié par le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU les effectifs de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées à la date du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'avis du comité technique des directions départementales interministérielles en date du 27 mai 2021 ;

VU l'avis du comité technique ministériel du ministère chargé de l'emploi en date du 20 mai 2021 ;

VU l'avis du comité technique conjoint de la DDCSPP et de la DIRECCTE des Hautes-Pyrénées en date du 09 juin 2021 ;

Arrête:

Article 1er

Un comité technique est créé auprès de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Ce comité comporte 4 sièges de représentants titulaires du personnel et 4 suppléants.

Article 2

En application du 3eme alinéa de l'article 13 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les représentants du personnel du comité technique mentionné à l'article 1er sont élus au scrutin de sigle.

En application de l'article 15 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 susvisé, les effectifs de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées sont de 82 agents. La répartition des effectifs est la suivante:

51 Femmes : 62,20 % 31 Hommes : 37,80 %

Article 3

Sont admis à voter par correspondance les agents n'exerçant pas leurs fonctions au siège d'une section de vote ou d'un bureau de vote, les agents en position d'absence régulière ou éloignés du service pour raisons professionnelles.

Sont également admis à voter par correspondance les agents empêchés de prendre part au vote direct par suite des nécessités de service.

Article 4

L'article 1er du présent arrêté s'applique au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées issu du scrutin organisé en application de l'article 27 du décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Les articles 2 et 3 du présent arrêté s'appliquent aux opérations électorales destinées à permettre le renouvellement de ce comité technique en 2021."

Article 5

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à TARBES, le 10/06/2021,

Le Préfet,

Par délégation, la directrice départementale